



**L'UNSA
Vous informe !**

Section UNSA Pas de Calais

Comité Social d'Administration Local

6 mars 2025

Le Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h. La présidence était assurée par M. Jean-Marc LELEU, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par M. Guillaume GIOCANTI et le secrétariat-adjoint par UNSA 62.

ORDRE DU JOUR

1. Stratégie de l'accueil : horaires et accueil téléphonique privilégié pour l'accueil sur rendez-vous (pour avis)
2. Bilan de l'organisation CSRH-SIA-SRHD (pour information)
3. Plan de transition environnementale : bilan de l'année 2024 (pour information)

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

1. Stratégie de l'accueil : horaires et accueil téléphonique privilégié pour l'accueil sur rendez-vous (pour avis)

- Généralisation de l'accueil sur rendez-vous avec priorité donnée à l'accueil téléphonique

À compter du 1^{er} avril 2025, l'ensemble des services accueillant les usagers (SGC, SIE, SIP, SPFE, trésoreries hospitalières et paierie Départementale) à l'exception de la trésorerie Amendes, proposeront uniquement des rendez-vous téléphoniques au profit des usagers particuliers.

Si lors du rendez-vous téléphonique, l'agent constate que la situation nécessite un échange en présentiel, il proposera à l'utilisateur un rendez-vous physique (guichet du CDFIP ou, le cas échéant, dans une permanence France Services ou en mairie). La prise de rendez-vous physique ne sera ouverte qu'aux seuls agents du service en charge du dossier.

Cette modification induit la généralisation de l'utilisation de l'application APRDV aux SGC, aux trésoreries hospitalières et à la Paierie Départementale à compter du 1^{er} avril 2025.

Les créneaux d'accueil téléphonique dans APRDV seront paramétrés selon les modalités suivantes :

- créneaux de 10 minutes du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 inclus et de 13h30 à 15h30 inclus

Cette modification s'inscrit dans la stratégie multi-canal de la DGFIP. Notre réactivité et la qualité des réponses sur les canaux distants doivent permettre d'éviter aux usagers les déplacements à nos guichets.

L'accueil physique spontané restera assuré le matin, et sera de fait recentré sur les usagers qui ont besoin d'un accompagnement dans la réalisation de leurs démarches.

- Adaptation des horaires

a) Accueil physique

A compter du 16 juin 2025, hors campagne déclarative, les CDFIP multi-services accueilleront les usagers avec ou sans rendez-vous 4 jours par semaine de 8h30 à 12h30 au lieu de 5 jours actuellement. La demi-journée supplémentaire de fermeture permettra aux services de se concentrer sur les travaux de gestion.

Le jour de fermeture envisagé est le jeudi et sera identique pour l'ensemble des CDFIP multiservices afin de garder des horaires identiques dans le département.

Des modifications sont envisagées pour les sites isolés (SGC de Bapaume, SGC de Fruges et Trésorerie de Lens CH) selon les modalités suivantes :

- Trésorerie Lens CH : fermeture de l'accueil physique sans rendez-vous et accueil physique uniquement sur rendez-vous à la main du service (régisseur, usagers, recouvrement, restitutions des dépôts des hébergés, etc) après contact téléphonique avec ou sans rendez-vous.
- SGC de Bapaume et SGC de Fruges : ouverture des SGC 3 jours par semaine (du lundi au mercredi) au même titre que le CFiP de St Pol. Il existe au sein des 2 communes une France Services

b) Accueil téléphonique

L'accueil téléphonique dans les services locaux restera un enjeu prioritaire afin d'éviter les répétitions inutiles.

Les horaires d'accueil téléphoniques demeurent inchangés. Ainsi, l'ensemble des services continueront d'assurer l'accueil téléphonique des usagers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 15h45 soit 30 h par semaine.

- Information et accompagnement des usagers

Afin d'informer les usagers de ces modifications, des actions de communication visant à privilégier les modes de contact à distance sont prévues tant en interne qu'à destination des usagers.

La direction doit s'adapter puisqu'elle dispose de moins de moyens en personnel et souhaite modifier le comportement de nos usagers. Pour cela elle s'appuie sur la majorité des situations.

La direction ne réduit pas le service aux usagers du fait qu'une diversité de contacts lui sont offerts.

Le choix du jeudi est arbitraire, moins de temps partiel ce jour-là.

Les Maisons France Services ne doivent plus donner de rendez-vous physique mais téléphonique aux usagers qui souhaiteraient se déplacer dans les CFP.

Les organisations syndicales, FO, Solidaires, CGT, CFTC et UNSA ont voté CONTRE à l'unanimité.

Ce point fera l'objet d'une re-convocation en CSAL le 20 mars.

Pour l'UNSA, les conditions de travail des agents sont de nouveau affectées.

Quel est le devenir de nos accueils sachant que les moyens humains et budgétaires diminuent chaque année.

2. Bilan de l'organisation CSRH-SIA-SRHD (pour information)

Dans le cadre de l'organisation des ressources humaines mise en place en 2018, en complément des services existants, la DGFIP s'est enrichie de services à compétence supra-départementale: dix centres de services des ressources humaines (CSRH) répartis sur le territoire national et un service national d'information aux agents (SIA) installé en Seine et- Marne.

Les démarches en matière de ressources humaines sont désormais conçues et centrées sur l'agent avec des outils informatiques associés lui permettant d'être davantage autonome et acteur de ses actions.

- Le service national d'information aux agents (SIA), point d'entrée pour toute question RH

Le SIA constitue le point d'entrée de principe pour leurs questions en matière RH.

Les saisines se font par le biais d'une messagerie sécurisée ou par téléphone.

Depuis sa création en 2018, Le SIA a dorénavant pour objectif de formuler des réponses personnalisées.

- Le services RH départemental (SRHD), interlocuteur RH de proximité

Le SRHD est compétent en matière de conditions de vie au travail, de congé de formation professionnelle, d'accompagnement des agents en désir de reconversion, de dialogue social, de gestion des déplacements et de gestion des temps et absences.

Il communique au CSRH toutes les informations ayant un impact en paye pour instruction réglementaire et prise en compte dans SIRHIUS.

Le SRHD gère la phase locale des procédures disciplinaires et les contrôles annuels déontologiques. Il réalise le tableau de bord de veille sociale, et est chargé de l'organisation des élections professionnelles.

Il est le référent RH de proximité des agents, en liaison avec leurs chefs de service, sur les sujets nécessitant un accompagnement et un traitement très personnalisé.

Afin de répondre à la nécessité de professionnalisation du suivi des dossiers médicaux et mieux répondre à l'attente des agents, le SRHD du Pas-de-Calais s'est doté d'un pôle social, aujourd'hui composé de 4 agents (1 agent, 2 contrôleurs, 1 inspecteur principal).

- Les centres de services des ressources humaines (CSRH), en charge de la qualité de la gestion administrative et de la paye

Ce sont des pôles de compétences spécialisés en matière de rémunération. Sans être les interlocuteurs directs des agents, ils contribuent aux réponses à leurs questions/interrogations, formulées auprès du SIA.

Ils sont les seuls acteurs locaux à traduire dans l'application SIRHIUS les informations relatives aux changements de situation professionnelle ou personnelle ayant un impact en paye.

- Focus sur le CSRH du Pas de Calais :

Le CSRH du Pas de Calais est compétent pour 8 départements.

En 2024/2025 ont notamment été mis en oeuvre :

- l'accord sur le volet indemnitaire signé le 6 mai 2024 qui acte une revalorisation pérenne de 550 € bruts annuels pour tous les agents, en 2 étapes sur 2024 et 2025, et vient saluer le haut niveau de technicité, d'expertise et d'engagement des personnels de la DGFIP.
- les dispositions du [décret n° 2024-641 du 27 juin 2024](#) relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et agents contractuels de l'État qui prévoit notamment de nouvelles modalités d'indemnisation du congé de longue maladie (CLM) et du congé de grave maladie (CGM). Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1er septembre 2024.
- le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des emplois de Chefs de service comptable (CSC) et chefs de Service Administratifs (CSA), mis en oeuvre au 1^{er} janvier 2025

S'agissant de la volumétrie des demandes prises en charge :

Le CSRH 62 a reçu 1664 demandes en 2024¹, pour les 8 départements de sa compétence :

- ✓ 1562 en provenance du SIA
- ✓ 76 en provenance d'un SRH
- ✓ 13 en provenance d'un autre CSRH
- ✓ 13 en provenance du Bureau Métier

En outre, plus de 4000 réponses sont envoyées annuellement via la BALF du CSRH, aux SRHD en majorité, et 1000 courriels adressés aux agents depuis la balf CSRH « ne pas répondre ».

Le SRHD62 a également traité 23 demandes SIA en 2024

La direction rappelle que pour toutes questions, l'interlocuteur est le SIA. Si la réponse est imprécise ou peu détaillée il faut renouveler la demande qui sera transmise au CRSH ou au SRHD compétent.

La mission du pôle social est d'accompagner toutes les personnes en arrêt maladie.

3. Plan de transition environnementale : bilan de l'année 2024 (pour information)

Axe transverse du Cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027, la transition environnementale de la DGFIP constitue un de ses engagements majeurs à court comme à long-terme.

Organisé en 6 axes (Gouvernance et pilotage, Animation et sensibilisation, Mobilités, Bâtiments, Achats et Numérique), le Plan de transition expose les objectifs de notre administration en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les leviers pour y parvenir.

- Le plan de transition territoriale de la DDFIP 62

Le plan de transition a été lancé fin 2023 par la mise en place d'une gouvernance nationale et territoriale, un tableau de bord de suivi et l'engagement de fiabiliser les données utiles au BEGES.

Il se décline autour de 4 axes.

Axe 1 : Réduire ou optimiser les déplacements - Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle

- ✓ Un PDME départemental issu de la réalisation d'un diagnostic sur 5 sites (Montuelle, Boulogne, Béthune, Lillers et Direction),
- ✓ Incitation au covoiturage à chaque réunion ou formation. Réflexion sur le mode retenu à chaque réunion (présentiel, hybride, visio) selon les déplacements et objectifs poursuivis.

Création d'une plateforme de covoiturage PASS PASS pour la DDFIP.

- ✓ Verdissement du parc automobile et mise à disposition de véhicules électriques pour les déplacements professionnels. Installation de 8 nouvelles bornes de recharge soit 9 disponibles désormais,
- ✓ Création d'une plateforme de réservations des ressources (en remplacement d'ORR) sur NOVAE,
- ✓ Amélioration du plan vélo
- ✓ Travail en partenariat avec les collectivités locales sur les infrastructures, les offres de transport public :
- ✓ Mise à disposition de titres de transport pour la ligne 6 ARTIS entre la Direction et Montuelle.
- ✓ Création de tiers lieux sur 10 sites avec 16 postes de travail identifiables par un équipement mobilier identique et réservable sur Novae.
- ✓ Sensibilisation aux outils de communication permettant d'échanger à distance

Axe 2 : Adapter les bâtiments aux nouveaux usages - Améliorer la performance énergétique, la gestion des bâtiments, aller vers des énergies décarbonées et protéger la ressource en eau.

- ✓ Création du SDIF qui constitue le premier espace départemental relevant des nouveaux usages de travail,
- ✓ Maintenance et mise à niveau de nos équipements CVC (chauffage ventilation et climatisation) avec notre prestataire,
- ✓ Dossiers constitués en collaboration avec la Mission AGILE sur les bâtiments de Lens et Boulogne. Mises en oeuvre sur tous les sites , dès lors que cela est possible des actions préconisées par l'ingénieur thermicien permettant des économies d'énergie d'environ 15 %
- ✓ Lancement des études sur la rationalisation des implantations d'Arras intégrant les normes du DEET (isolation, VMC Double Flux ...),
- ✓ Fiabilisation des données du référentiel technique (RT) et de l'outil de suivi des fluides (OSFI),
- ✓ Réflexion sur la mise en place de GTB (gestion technique des bâtiments) : attente consignes SPIB/SI pour lancement d'une première GTB à Arras-Foch, qui permet un suivi et un réglage à distance des consommations énergétiques d'un bâtiment,
- ✓ Communication sur la consommation des bâtiments (fiche en cours de réalisation et à destination des gestionnaires de sites),
- ✓ Transformation des éclairages de nos parkings : suppression des halogènes, passage en LED et modification des horloges
- ✓ Suppression des chaudières au gaz dès que possible : passage en réseau de chauffage urbain DALKIA (RCU) sur Arras Montuelle, Lens et Béthune début 2022.

Attente du RCU sur Calais prévu pour fin 2025 avec CORIANCE.

✓ Systématiser le retrait de l'eau chaude dans les sanitaires et pose de boutons poussoirs : réaliser et terminer en 2024 par les équipes logistiques.

Axes 3 et 4 : Politique d'achat, gestion des déchets et tri sélectif :

- ✓ Respect des normes RSE et environnementales dans les marchés passés par la direction : responsabilité de la DAE (direction des achats de l'État), de l'UGAP ou de la PFRA (plateforme régionale des achats),
- ✓ Engagement de diminuer nos achats et nos impressions papier : outre l'impact budgétaire, ce poste a une incidence sur nos émissions de GES et pour le calcul du prochain BEGES en 2025. Sujet évoqué régulièrement avec les gestionnaires de sites,
- ✓ Récupération des anciens mobiliers via une entreprise solidaire,
- ✓ Récupération des déchets électriques par une entreprise de la PFRA,
- ✓ Tri sélectif par les collectivités locales quand il existe sauf pour le CFP de Lens : entreprise solidaire ELISE pour papier, plastique, carton,
- ✓ Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets : action de communication, récupération sur chaque site avec l'aide des gestionnaires de sites,
- ✓ Mise en place d'un contrat entre les Alchimistes et les restaurants de Lens, Béthune et Arras pour la récupération des déchets alimentaires et production de compost.

Le paiement du traitement de nos déchets se fait à la tonne en fonction de la qualité du tri. Actions de sensibilisation auprès des agents sur les 3 sites ainsi que sur Montreuil et en Direction sur les déchets alimentaires et le poids carbone des repas,

Actions du plan de transformation écologique de l'État : labellisation des espaces verts de plus de 1000 m²

- ✓ Gestion durable des espaces verts, arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur tous nos espaces verts,
- ✓ Labellisation en cours sur Béthune et Bruay par la création de refuges LPO : 2024 a été l'année de réalisation des inventaires (faune/Flore/ environnement, nature des sols, entomologie), 2025 devrait amener les premières réalisations (gestion des espaces verts, plantations de haie ... Dans ce cadre des actions de sensibilisation à la biodiversité ont été réalisées : sorties ornithologiques à Arras, Longuenesse, stand d'informations à Bruay, Boulogne et Béthune. Communication sur Ulysse62.

Il sera rappelé à tous les bonnes pratiques à employer. L'objectif 2025 étant de diminuer de 15 % la consommation de papier. De plus le stockage des données informatiques (cloud) engendre une consommation énergétique

Les titres de transport concernant la ligne 6 sont disponibles auprès de la direction ou du gestionnaire d'immeuble site de Montuelle. M Arnaud Vanhoucke.